

QUELQUES MOTS

A MESSIEURS

LES LIBÉRAUX NEUCHATELOIS.

En qualifiant du titre de *libéraux* ceux auxquels j'adresse ces quelques mots, je ne sais trop si je me sers de la vraie dénomination qui convient à leurs vues et à leurs projets; car ceux qui les appellent leurs amis au dehors, ceux avec lesquels ils paraissent sympathiser de cœur et de principes, acceptent dès long-temps et sans sourciller le nom de *radicaux*, qui les blessait vivement, alors qu'ils n'en étaient pas venus à avouer crûment leurs plans et leurs doctrines.

J'aurais assez aimé, je dois le dire, révéndiquer pour moi cette qualification de libéral, qui en elle-même n'a rien que d'honorable, si l'on sous-entend par le mot de *libéralisme* l'amour d'une sage liberté et le respect des droits légitimes de tous. Mais malheureusement, je ne le sais que trop, les mots changent aujourd'hui de signification suivant les circonstances et au gré du caprice des partis, de telle sorte que le libéral d'autrefois pent se trouver tout-à-coup transformé

dans l'esprit des partis dominants, soit en aristocrate, en rétrograde ou en absolutiste, soit en radical, en révolutionnaire ou en démagogue.

Mais les principaux, les plus puissants représentants de l'opposition dans le Corps législatif ont jugé convenable de se qualifier eux-mêmes du nom modeste d'organes du *parti libéral*, que certes je dois me garder de leur contester. Je le leur maintiens très-volontiers au contraire, n'aimant point à chicaner sur les mots, pourvu qu'il soit bien entendu entre eux et moi que jusqu'ici leurs opinions et leurs doctrines n'ont pas été les miennes, et que s'il m'est arrivé parfois de me rencontrer avec eux et de faire le libéral, comme m'en accuse le parti contraire, c'est dans un sens différent du leur et sans que par là j'entende leur donner le droit de me placer dans leurs rangs et de me compter au nombre de leurs adhérents. Qu'ils me donnent après cela le nom qu'il leur plaira; peu m'importe. Il me suffit de me rendre le témoignage que j'aime véritablement ma patrie, que je respecte mes serments et que tous mes votes sont puisés dans ma conscience et indépendants, autant qu'il m'est possible, de toute influence extérieure.

Cela posé, permettez-moi, Messieurs les libéraux neuchâtelois, de causer un peu avec vous dans un esprit de paix et d'union. Consentir à discuter avec quelqu'un, c'est supposer que l'on a affaire à des adversaires de bonne foi. J'aime à croire que vous ne repousserez pas cette supposition toute bienveillante de ma part, sans laquelle je ne discuterais certes pas avec vous, et que vous recevrez avec une disposition toute réciproque ce que je me sens pressé de vous dire.

Je prends donc à la lettre ce qu'ont déclaré vos élus et vos représentants au Corps législatif lors de la dernière session de ce Corps, et cela en adjonction à leur vote sur la question

spéciale pour laquelle il avait été convoqué, question sur laquelle je ne me propose pas de revenir en ce moment.

« Le parti libéral, » ont-ils dit, « ne conspire point; il ne » demande qu'un développement régulier de nos institutions, » opéré par ces institutions elles-mêmes. Il veut l'ordre et la » tranquillité et ne mérite pas la défiance dont on l'a entouré: » Il repousse donc hautement l'accusation à laquelle est en » butte l'opinion libérale, de vouloir bouleverser par là vio- » lence les institutions du pays. »

Certes, rien de plus net et de plus précis que cette déclaration, rien de plus propre à satisfaire les amis de la paix et à les tranquilliser sur vos projets et vos espérances. Mais il n'en est pas moins vrai, que, par l'effet de diverses causes que je m'abstiens de signaler pour le moment, ces projets et ces espérances excitent chez plusieurs de la défiance et des soupçons, et que vous êtes en effet en butte à des accusations et à des préventions que je veux croire injustes et mal fondées, mais qui ne laissent pas que de provoquer des doutes fâcheux sur la sincérité de vos déclarations ou tout au moins sur le sens véritable que vous y attachez. Or mon désir et mon but sont de lever ces doutes au moyen d'explications franches et loyales, et c'est là ce que je me sens pressé de tenter. Puissé-je y parvenir dans l'intérêt de l'ordre et de la vérité!

Le parti libéral, avez-vous dit, ne conspire point. Conspirer signifie en général s'entendre et s'unir plusieurs secrètement dans le but de tenter directement et dans un moment convenu une entreprise contre le Souverain, l'État ou les institutions de son pays. Mais ils conspirent aussi, du moins indirectement, ceux qui, nourrissant dans leur cœur des désirs et des espérances contraires aux serments qui les lient comme sujets ou comme citoyens, n'attendent pour arriver

au but qu'ils se proposent qu'une occasion favorable, dont ils se préparent à profiter et à tirer parti. Conspirer suppose en effet l'intention d'un acte coupable ou illégal que l'on n'ose avouer ouvertement. Or il s'agit de savoir si nous sommes bien d'accord sur la définition de cette expression, et si, lorsque vous dites : *nous ne conspirons point*, vous lui prêtez en son entier le sens qu'elle comporte, et que je viens d'indiquer. C'est aussi sur quoi, Messieurs, je pense qu'il serait bon qu'une explication nette et catégorique de votre part vint lever les doutes que certains antécédents ont pu naturellement faire naître dans l'esprit de quelques-uns de vos adversaires politiques, qui ne demandent pas mieux d'ailleurs que d'être complètement édifiés sur vos intentions.

Cette explication doit d'autant moins vous coûter, qu'elle me semble, à moi qui suis peu enclin aux soupçons téméraires et hasardés, contenue implicitement dans ces paroles remarquables de vos représentants : « le parti libéral ne demande qu'un développement *régulier* de nos institutions » *par ces institutions elles-mêmes.* » En effet, développer d'une manière régulière une chose quelconque par cette chose elle-même, c'est supposer l'existence et le maintien de la chose qu'il s'agit de développer ; car une chose détruite n'est plus susceptible de développement, surtout par elle-même. On peut donc supposer que vous êtes d'accord avec nous, royalistes, conservateurs, ou comme il vous plaira de nous appeler, pour maintenir nos institutions, sauf à différer d'opinion avec nous sur la nature des progrès, des réformes et des développements dont elles sont susceptibles ; et que d'un autre côté vous ne voulez employer pour arriver à votre but, que les voies régulières et légales dont ces mêmes institutions permettent et autorisent l'emploi ; et, s'il en est ainsi, nul homme sensé, certes, ne vous contestera le droit de pro-

poser les améliorations dont vous éprouvez le besoin et de réunir vos efforts pour les obtenir. A cet effet, n'avez-vous pas à votre usage le droit de pétition le plus illimité, celui d'initiative acquis à vos députés au Corps législatif, et pour de certains cas votre libre vote dans les assemblées des bourgeoisies et des communautés dont vous êtes membres? Il est, je le sais, un autre moyen, malheureusement fort à la mode de nos jours, d'obtenir, quoique d'une manière assez incertaine et plus ou moins trompeuse, les réformes que l'on désire; mais ce moyen, qui consiste dans l'emploi de la violence, vos organes le repoussent hautement, ils s'indignent du seul soupçon qu'ils pussent songer à y avoir recours; croire à leurs protestations et ne pas douter de leur sincérité, tel est mon désir, comme aussi celui de toutes les personnes modérées et bien pensantes.

Maintenant, quelles sont-elles ces institutions dont vous ne demandez qu'un développement régulier? Vous les connaissez, Messieurs, aussi bien que nous; je ne ferai donc que les indiquer sommairement. Un souverain, dont les droits et l'autorité sur nous sont héréditaires et légitimes, un Gouvernement par lui établi dans l'Etat, des Bourgeoisies, des Communautés et des Corporations de diverses natures, existant en vertu de chartes plus ou moins anciennes, un Corps législatif, Conseil de la nation, élu en presque totalité par le peuple, des Tribunaux inamovibles, et indépendants quant à leurs jugements, des libertés et des franchises irrévocablement acquises et solidement garanties; telles sont en peu de mots ces institutions, unies entr'elles par le lien sacré de serments réciproques qui en maintiennent les bases et les maintiendront tant et aussi long-temps que la foi jurée sera respectée.

Or vous ne prétendez pas que ces institutions, dont les

fondements remontent à une haute antiquité, soient demeurées jusqu'ici privées de tout développement et de tout progrès. Ce que vous prétendez sans doute, c'est que les développements et les progrès dont elles vous paraissent susceptibles ne marchent pas d'une manière assez rapide ou ne se font pas dans un sens assez conforme à vos désirs. Mon but n'est pas d'entrer en discussion sous ce point de vue à l'égard duquel des opinions très-diverses peuvent être émises et se comprendre. Le dessein que j'ai est uniquement de vous engager à nous faire connaître nettement et catégoriquement quels sont vos désirs en fait de réformes et d'améliorations, en un mot de nous donner votre programme, afin qu'il puisse être examiné et discuté soit dans son ensemble soit dans ses détails, et cela d'une manière régulière et par les voies légales que prescrivent ces institutions elles-mêmes. Car, convenez-en, des déclamations vagues, des insinuations plus ou moins blessantes, des récriminations sans objet déterminé, lancées contre ses adversaires politiques dans le cours d'une discussion sur une question spéciale et isolée, ne sont nullement propres à avancer l'œuvre de développement que vous avez à cœur ; elles la retardent au contraire, et ont de plus l'inconvénient de faire naître et de nourrir ces doutes et ces soupçons qui excitent votre indignation et vos plaintes. Que dirai-je de ces excitations à la haine et au renversement de nos institutions, publiées presque journellement et sous le voile odieux de l'anonyme dans des feuilles périodiques étrangères, dans des articles évidemment rédigés par des hommes du pays, qui ont l'air de se rattacher à vous, mais qui démentent d'ailleurs vos déclarations officielles par l'appel qu'elles font au désordre et à la violence, pour réaliser leurs vues et leurs projets ? Que dirai-je de ces scènes de désordre qui se renouvellent sans cesse dans certaines parties du pays de la

part d'hommes qui vous louent et vous préconisent, en même temps qu'ils agissent à l'inverse de vos protestations d'ordre et de tranquillité? Libéraux neuchâtelois, c'est contre de tels actes, c'est contre les doctrines qui les provoquent, que vous devez vous élever, que vous devez protester, si vous avez à cœur de repousser la défiance dont vous vous plaignez d'être entourés, si vous voulez prouver que *vous ne conspirez point; que vous ne demandez que le développement de nos institutions par ces institutions elles-mêmes, que vous voulez l'ordre et la tranquillité*, et que c'est injustement que l'on accuse l'opinion libérale *de vouloir bouleverser par la violence les institutions du pays!*

Oui, Messieurs, le moment est venu pour vous de parler et de vous expliquer franchement, tout en nous donnant le programme des réformes que vous avez dans l'esprit. Restreint dans les limites que vous avez vous-mêmes posées, il respectera les bases de nos institutions, ne contiendra que des propositions dont elles permettent la discussion régulière et légale, et sous-entendra par conséquent le devoir de se soumettre aux résultats du libre examen qu'en feront les pouvoirs constitutionnellement établis pour en décider. Par là, j'ose le croire, vous dissiperez bien des préventions, vous tarirez bien des défiances; tout au moins vous vous séparerez aux yeux des gens sensés de ces hommes de trouble, de violences et de désordres, avec lesquels vous rougissez sans doute d'être confondus, et le nom de *libéraux* que vous avez choisi, n'aura plus rien d'étrange et de choquant; car c'est avec honneur et sans être soupçonné d'arrière-pensée que vous le porterez alors!

Je désire, Messieurs, qu'il soit dans vos convenances de répondre à mon appel et de donner les explications que je vous demande. En tout cas, vous ne douterez pas de mes in-

tentions, je l'espère, et surtout, vous vous abstenrez de ces mesquines et odieuses personnalités qui ne prouvent rien, sinon le mauvais esprit dont sont animés ceux qui se les permettent.

Neuchâtel, le 2 décembre 1847.

G.-F. GALLOT